



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/20486  
27 février 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

1. A la 73e séance plénière de sa quarante-troisième session, le 7 décembre 1988, l'Assemblée générale a adopté la résolution 43/80 intitulée "Armement nucléaire d'Israël".
2. Au paragraphe 3 de la résolution, l'Assemblée :

"Prie une fois encore le Conseil de sécurité de prendre d'urgence des mesures efficaces pour faire en sorte qu'Israël se conforme à la résolution 487 (1981) du Conseil."

Note

1/ Non reproduite dans le présent document; pour le texte intégral, voir document A/RES/43/80.

-----